

# Note de présentation synthétique des Comptes Financiers Uniques 2022

Les comptes financiers uniques (CFU) soumis au Conseil Municipal du 09 mars 2023 regroupent les comptes administratifs et les comptes de gestion et retracent l'exécution du budget principal de la commune et des différents budgets annexes au cours de l'exercice comptable 2022.

## Vue d'ensemble

Les comptes financiers uniques pour l'exercice 2022 font apparaître les résultats suivants (hors excédent/déficit reporté) :

	Section	Résultat 2022
<b>Commune</b>	Fonctionnement	516 462,06 €
	Investissement	- 532 305,90 €
	<b>Total</b>	<b>- 15 843,84 €</b>
<b>Ecole de Musique et de Danse</b>	Fonctionnement	- 8 691,15 €
	Investissement	204,96 €
	<b>Total</b>	<b>- 8 486,19 €</b>
<b>Port</b>	Fonctionnement	5 719,25 €
	Investissement	460,00 €
	<b>Total</b>	<b>6 179,25 €</b>

## Le Budget Principal

### Les dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 7 665 750,87 € soit 6 696 754,65 € de dépenses réelles et 968 996,22 € d'opérations d'ordre.

**Le chapitre 011 « Charges à caractère général »**, qui comprend notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, aux fournitures, aux divers contrats de maintenance, aux assurances et aux frais de télécommunication s'établit à 1 915 955,01 € en 2022, soit une hausse de 18,42 % par rapport à 2021, correspondant au début de l'impact de l'inflation.

**Le chapitre 012 « Charges de personnel »** totalise 3 434 371,83 € en 2022 soit une hausse de 10,06 % due à l'augmentation du SMIC et de la valeur du point d'indice.

**Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »** constitué des subventions versées aux budgets annexes et aux associations ainsi que des indemnités des élus, s'élève à 1 018 571,58 € soit moins 22,00 % par rapport aux dépenses exécutées en 2021. Les participations versées à l'école de musique et au Sivu Piscine sont en baisse (respectivement - 33 000,00 € et - 186 000,00 €), grâce à la sortie de crise sanitaire.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017-211704218 – 20230323-CM2023 025-DE

Accusé de Réception Préfecture - Reçu le 27/03/2023 – Publié le 27/03/2023

**Les charges financières inscrites au chapitre 66 en fonctionnement et 16 en investissement s'établissent à :**

- 123 325,66 € en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette,
- 432 351,37 € en section d'investissement pour l'amortissement du capital.

**Au chapitre 67 « charges exceptionnelles » :** 1 105,00 € correspondent à des titres annulés sur exercices antérieurs.

**Au Chapitre 68 « Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants » :** 2 776,09 € correspondent aux créances actives non recouvrées.

**Le chapitre 014 « atténuation de produits »** s'élève à 200 649,48 €. Il s'agit de la contribution versée au titre de l'article 55 de la loi SRU en raison de la carence en logement sociaux de la commune.

## **Les recettes de fonctionnement**

Le total des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 10 141 870,78 € soit 8 134 336,04 € de recettes réelles de fonctionnement, 47 876,89 € d'opérations d'ordre et 1 959 657,85 € d'excédent reporté.

### **La fiscalité : Chapitre 73 « impôts et taxes »**

Les produits des impôts locaux sont globalement stables, ce qui s'explique notamment par le maintien des taux communaux depuis 2001, mais des baisses sont toutefois constatées :

- les droits de mutations : - 9,28 % avec un montant de 592 997,25 €
- l'attribution de compensation de l'agglomération, suite au transfert de la Gestion des eaux Pluviales Urbaines (GEPU) soit 211 528 ,00 € de moins qu'en 2021.

### **Les dotations et participations : chapitre 74**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est composée de la Dotation Forfaitaire, de la Dotation de Solidarité Rurale et de la Dotation de Péréquation, qui varient indépendamment les unes des autres.

- La dotation forfaitaire (DF) se stabilise à 732 626,00 €,
- La dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation de péréquation augmentent de 5,83 %

### **Les produits des services et produits de gestion : chapitre 70 et 75**

Les recettes des services sont en augmentation de 75 779,00 €, ce qui correspond à une année sans contraintes sanitaires. Elles sont constituées des régies de la cantine et de la médiathèque, des produits des foires et marchés, de l'occupation du domaine public, de la location de salles ainsi que du parc locatif.

### **Les produits exceptionnels : chapitre 77**

Ce chapitre contient le produit des ventes de l'année (bâtiments, terrains) et des annulations de mandats, ainsi que le remboursement de sinistres, pour un montant de 304 957,80 €.

**Le chapitre 013 « atténuation de charges »** s'élève à 152 679,72 € et correspond aux remboursements des arrêts maladie et des salaires des personnels en contrats aidés.

## Les Dépenses d'investissement

Le total des dépenses d'investissement s'établit à 4 789 524,78 € (hors report déficit) qui se décompose comme suit : 3 375 464,15 € de dépenses réelles, 432 351,37 € de remboursement d'emprunts et 981 709,26 € d'opérations d'ordre.

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2022 ont été les suivantes :

- Achats de matériels pour les différents services et bâtiments communaux : 27 318,17 €
- Faucheuse/Débrousaieuse : 47 970,00 €
- Equipement numérique scolaire (tablettes, ordinateurs portables...) : 39 157,20 €
- Equipements informatiques (ordinateurs, wifi, scanner, photocopieur..) : 21 935,63 €
- Radar routier pédagogique : 2 064,24 €
- Sécurité des bâtiments (extincteurs...) : 3 967,53 €
- Equipement de la Salicorne (sonorisation, éclairage scène, etc.) : 19 359,30 €
- Restructuration de l'école la Seudre : 1 444 404,83 €
- Ecole maternelle Gambetta (sanitaires, revêtement de sol) : 22 313,04 €
- Tennis, réfection de l'étanchéité de la terrasse : 34 669,50 €
- Pôle enfance ensemble modulaire : 51 807,66€
- Réfection de la façade du marché couvert : 97 913,31€
- Agenda d'accessibilité programmé : 17 166,73 €
- Pole technique, aménagements et achat de terrain : 268 424,07 €
- CCAS, nouveaux agencements France Service : 9 216,32 €
- Rognage des souches route de Saintonge : 11 508,00 €
- Travaux de voirie (dont rue Thiers) : 294 364,32 €
- Réseau pluvial et bassins versants : 22 674,28 €
- Pistes cyclables et voies douces : 21 016,50 €
- Plan local d'urbanisme : 12 072,00 €
- Marquage routier : 14 296,04 €
- Pont Pierre de Campet : 347 571,65 €
- La Seudre, confortement des berges : 38 397,10 €
- Cimetière, reprise de concessions et nouveaux columbariums : 48 549,12 €
- Mobilier Urbain : 16 938,24 €

## Les recettes d'investissement

Le total des recettes d'investissement s'élève à 4 257 218,88 € dont 1 902 828,59 € d'opérations d'ordre (amortissements et cessions de biens) et de 2 354 390,29 € de recettes réelles.

Les recettes réelles sont constituées pour 441 373,32 € de recettes d'équipements (subventions) et 1 913 016,97 € de recettes dites financières (taxe d'aménagement, FCTVA, autofinancement, emprunt).

Les recettes principales d'investissement 2022 sont :

- Taxe d'aménagement : 118 245,36 €
- Subventions : 441 373,32 €
- Fonds de Compensation de la TVA : 239 180,24 €
- Emprunt : 555 000 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 000 591,37 €

## **Le Budget Annexe de L'Ecole de Musique**

### **Les dépenses de fonctionnement**

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 113 670,43 € soit 112 487,57 € de dépenses réelles (charges à caractère général : 1 972,45 € ; charges de personnel : 110 000,06 € ; autres charges 2,40 €, titres annulés : 45,00 € et provision des actifs 467,66 €) et 1 182,86 € d'opérations d'ordre (dotation aux amortissements).

### **Les recettes de fonctionnement**

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 128 364,45 € et est composé de :

- 38 842,65 € de redevance des usagers soit + 63,51 % par rapport à 2021.
- 62 000,00 € de participation de la commune (95 000, 00 € en 2021 soit de -34,74%)
- 2 930,00 € de dotation du département, soit une baisse de 36,30 %
- 439,41 € d'autres produits (participation aux tickets repas)
- 147,40 € de mandats annulés
- 619,82 € de remboursement de rémunération congés paternité
- 23 385,17 € d'excédent reporté.

### **Les Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 977,90 € (tablette numérique et clavier).

### **Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 394,86 €, comprenant les amortissements (opération d'ordre) pour 1 182,86 € et l'excédent d'investissement pour 1 212,00 €.

## **Le Budget Annexe du Port (T.V.A)**

### **La section de fonctionnement**

Les dépenses de la section de fonctionnement sont de 1 276,77 € dont 311,00 € de dépenses réelles, 120,00 € de provisions pour dépréciation et 460,00 € d'opérations d'ordres (les amortissements). Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 26 589,89 € et sont composées du produit des apportements pour 6 995,96 € et de l'excédent de fonctionnement reporté pour 19 593,93 €.

### **La section d'investissement**

Il n'y a pas eu de dépenses d'investissement cette année.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 22 492,00 € dont 22 032,00 € d'excédent reporté et 460,00 € d'amortissement.